

AGENDA

Dimanche 7 avril : AAE - Randonnée « de Charles Péguy à François Mauriac ». Rendez-vous à 8h30 place St Pierre à Baron.

Lundi 8 avril : Conseil municipal à 19h30.

Jeudi 11 avril : permanence France Services de 9h00 à 12h00 à la mairie de Baron.

Samedi 15 avril : admissions à l'école de Baron de 10h00 à 12h00.

Dimanche 21 avril : AAE - Randonnée à Montépilloy Fourcheret. Rendez-vous à 8h30 place St Pierre à Baron.

Dimanche 5 mai : A la recherche de Sylvie (voir encadré).

Programme de prévention des déchets ménagers

Participez à l'enquête que lance la CCPV en scannant ce QR code ou sur www.cc-paysdevalois.fr



À LA RECHERCHE DE SYLVIE DIMANCHE 5 MAI 2024

Matinée sportive (sans compétition), avec au programme :

> 4 parcours de VTT de 16 à 75 km.

> 3 parcours de vélo route cyclotourisme de 46 à 103 km.

Départ de la salle des sports de Baron

Tarifs :

Licenciés : 5 € - Autres : 8 €

Enfants : gratuit

Renseignements vélo :

06 78 05 61 60 ou www.aae-baron.fr



L'ADICO vient d'installer une messagerie sécurisée pour la mairie.

La nouvelle adresse mail est la suivante :

contact@mairiedebaron.fr

L'ECHO DE BARON AVRIL 2024



www.mairiedebaron.fr

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 2 MARS 2024

Étaient présents : Anne-Sophie SICARD, Julien BOCQUILLON, Thierry BUTTIAUX, Laurent DI PIZIO, Laurence LECERF, Jérôme MIROUX, Dalila PAULIC, Laëtitia POGUET, Catherine ROSIERS, Émilie TOULEMONDE.

Étaient excusés : B. de LA BÉDOYÈRE (représenté par Mme POGUET), A. UDA (représentée par A.S. SICARD), S. BRETON (représentée par J. MIROUX), F. DOURLÉN (représenté par C. ROSIERS), D. PORAS.

Le procès-verbal du dernier conseil municipal a été approuvé.

Le Conseil municipal adopte l'évolution du Pacte Financier et Fiscal Territorial de Solidarité entre la CCPV et ses communes membres. Cette aide est limitée à 15.000 € pour la réalisation et le développement du commerce local.

Le Conseil adopte la mise en place de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat en faveur du personnel communal mise en place par le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques.

Le Conseil accepte la proposition de réviser le régime indemnitaire du personnel communal en tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise et Engagement Professionnel (RIFSEEP). Ce régime a pour finalité de prendre en compte la place de chaque agent dans l'organigramme de la collectivité.

Le Conseil municipal donne un avis favorable concernant un projet agricolvoltaïque sur le territoire de Baron et la création de zones d'accélération de la production d'énergie renouvelable.

Il s'agit d'implanter un espace agricolvoltaïque sur un terrain agricole de 27 hectares situé à l'Est de la commune derrière la voie ferrée.

Une consultation publique est organisée en mairie à cet effet.

Informations diverses.

Compte tenu de la faible fréquentation du Bus de l'Emploi en 2023, ce dispositif est susceptible d'être supprimé ; la permanence France Services est assurée périodiquement en mairie pour ce même type de démarches.

La boucherie étant fermée, Mme le maire a pris rendez-vous avec l'enseigne Intermarché dans l'espoir de passer un partenariat pour l'ouverture d'une antenne Boucherie / Charcuterie à Baron.

La Commission Travaux du Conseil est appelée à mener une réflexion à long terme sur l'aménagement de l'étage du presbytère ainsi que sur la réalisation de travaux importants en raison d'un problème d'humidité lié à une rénovation ancienne et inadaptée du mur extérieur.

Pour ce qui concerne la vidéoprotection, une étude chiffrée de la SICAE est attendue pour les deux dernières caméras. Les autres caméras fonctionnent et le système sera mis en fonctionnement fin mai.

Un spécialiste doit intervenir pour le problème d'affaissement de la rue de la Gonesse dû à la présence de sources dans le sous-sol.

Différents devis ont été établis pour l'entretien des bâtiments et de la voirie :

- > Mur du cimetière : 6.000 €
- > Clôture du presbytère : 3.840 €
- > Trottoir route de Beaulieu : 540 €
- > Curage fossé ruelle du Fond de Laval : 560 €
- > Installation de stores à l'école : 3.000 €
- > Cour du logement de la rue Jeanne d'Arc : 13 123 €

Séance levée à 12h00

LA RELÈVE DES COMPTEURS D'EAU S'EFFECTUERA DU 2 AU 8 AVRIL PAR UN AGENT SAUR.

Le compteur doit être en accès libre. Merci d'être présent pour le relevé ou de donner la clef à un voisin ou prévenir au

06 44 23 77 42

*Plus de renseignements sur
www.mairiedebaron.fr*

La CCPV renouvelle son opération Bio Déchets et vous permet d'acquérir un compost pour les déchets de cuisine et de jardin.

*Plus de renseignements sur
www.mairiedebaron.fr*

ECOLE DE BARON

Inscriptions pour la rentrée de septembre 2023

Les parents doivent inscrire leur enfant à la mairie avec le livret de famille et le carnet de santé de l'enfant, puis ils prennent contact par téléphone et/ou par mail avec la directrice de l'école qui procèdera aux admissions.

Les futurs élèves de PS seront donc des enfants nés en 2021. Les enfants nés en 2022 ne sont donc pas concernés pour cette année scolaire à venir.

Les admissions auront lieu à l'école le **SAMEDI 15 AVRIL de 10H00 à 12H00.**

Munissez-vous des documents suivants :

- > Certificat d'inscription scolaire délivré par la mairie de la commune de résidence.
- > Copies des pages du carnet de vaccination.
- > Copie des pages du livret de famille.
- > 4 photos d'identité de l'enfant
- > Document du jugement en cas de séparation des parents.

*Mme FOURNIER, directrice de
l'école de Baron
03 44 60 28 16 /
ce.0601744v@ac-amiens.fr*